



Autorisation parentale pour l'usage des supports numériques et audiovisuels
dans le cadre de la représentation et de la promotion d'un événement ponctuel

Le club sportif EAMYTT vous demande l'autorisation d'utiliser des supports numériques et audiovisuels sur lesquels figure votre enfant. En effet, des photographies et/ou vidéos seront réalisées lors des manifestations et compétitions diverses.

Conformément à la loi (cf. textes de référence en bas de page¹), le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Ces supports ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni utilisées à d'autres usages.

Nous, soussignés et

Père-mère-tuteurs légaux² de l'enfant :

- Déclarons autoriser l'association sportive EAMYTT à photographier et filmer notre enfant et nous-mêmes dans le cadre des activités liées à la pratique du tennis de table et durant les moments festifs au sein du club :

OUI

NON

- Déclarons autoriser Le club sportif EAMYTT à utiliser ces supports :

⇒ pour des publications locales (ex. : journaux)

OUI

NON

⇒ pour la confection d'un DVD

OUI

NON

⇒ sur le site du club (<http://www.eamytt.com>)

OUI

NON

Signé le , à

Signature(s)

¹ Code civil : articles 7 à 15 - Article 9 : respect de la vie privée / Code pénal : articles 226-1 à 226-7 - Atteinte à la vie privée

Code de procédure civile : articles 484 à 492-1 - Procédure de référé / Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés - Article 38

² Rayer la mention inutile